



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
TREGUNC

L'an deux mille seize, le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier - SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves - GALBRUN Karine - NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent - GUYON Yann - BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita - DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle - CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe

Objet :

TARIFS  
MUNICIPAUX  
2016

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Sylvie VERGOS à Valérie VOISIN
- René CANTIÉ à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 16 février 2016

Vincent LE MAREC est nommé secrétaire de séance

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, indique qu'après avis favorable de la commission des finances, du personnel et du développement économique, il est proposé au conseil municipal de modifier certains tarifs municipaux 2016 de la manière suivante :

Nombre de conseillers :  
En exercice : .....29  
Nombre de présents : ..... 26  
Nombre de votants : .....29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois.

Pour ce qui concerne les tarifs de la garderie périscolaire, il est proposé de les arrondir pour faciliter les paiements en numéraire :

GARDERIE PRE ET POST SCOLAIRES	
Matin	1,25 €
Soir	1,75 €
Mercredi midi	0,80 €

Envoyé en préfecture le 25/02/2016  
Reçu en préfecture le 25/02/2016  
Affiché le **25 FEV. 2016**  
ID : 029-212902936-20160224-DE16230213-DE

Il existe 3 courts extérieurs pour la pratique du tennis. Le tarif 2016 de location est de 8,40 €/heure. Les recettes annuelles sont estimées à une fourchette de 1 000 à 1 500 € en moyenne depuis 2002, quand le système de réservation et d'accès fonctionne bien. Beaucoup de dysfonctionnements sont constatés et le grillage est dégradé par les joueurs pour pouvoir pénétrer sur les courts sans payer.

Avant de commencer les travaux de rénovation de la « Halle de La Pinède », de ses abords, du système électrique d'accès et de la clôture des courts extérieurs, il est proposé de supprimer le tarif existant. L'accès aux courts extérieurs serait gratuit. Un système de panneau sera mis en place pour veiller à une bonne rotation des joueurs lorsque tous les courts seront occupés.

TENNIS	
Heure court extérieur	
Tout public (1 heure)	Gratuit
Professionnel (1 heure)	Gratuit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 24 février 2016  
LE MAIRE  
Olivier BELLEC

